



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

CC/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013
Rapporteur: Monsieur Lucien Lux

- Echange de vues sur les grandes lignes du projet de budget avec le Ministre des Finances, le Directeur de l'Inspection générale des Finances et des représentants du Trésor

2. 6445 Projet de loi
- autorisant le Gouvernement à participer à la révision générale des quotes-parts des pays membres du Fonds monétaire international approuvée par la résolution N° 66-2 du conseil des gouverneurs en date du 15 décembre 2010
- approuvant l'amendement des Statuts du Fonds monétaire international décidé par le conseil des gouverneurs aux termes de sa résolution N° 66-2 en date du 15 décembre 2010
- Présentation et adoption du projet de rapport

*

Présents : M. Alex Bodry, M. Lucien Clement en remplacement de M. Fernand Boden, M. Fernand Etgen, M. Fernand Kartheiser en remplacement de M. Gast Gibéryen, M. Félix Eischen en remplacement de M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter

M. Serge Urbany, député (*observateur*)

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

1. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013
Rapporteur: Monsieur Lucien Lux

Echange de vues sur les grandes lignes du projet de budget avec le Ministre des Finances et le Directeur de l'Inspection générale des Finances

M. le Ministre précise d'emblée que son intervention se limitera à quelques remarques ponctuelles complémentaires, les grandes lignes du projet de budget ayant déjà été présentées lors du dépôt.

- Les tableaux reproduits à la page 3 de l'annexe retracent l'évolution des finances publiques de 2004 à 2013. Il en ressort que les mesures prises pour assainir les finances publiques en 2004 ont permis de renouer avec l'équilibre budgétaire. La situation s'est dégradée à partir de 2009. D'après les estimations de l'IGF et des administrations fiscales, le déficit au niveau de l'administration centrale devrait s'élever à environ -1.600 MEUR (soit -3,8%) en 2012. Grâce au programme de mesures d'économies (totalisant 750 MEUR), le déficit sera réduit en 2013.
- Les principales variations des dépenses de l'administration centrale sont listées à la page 9 de l'annexe. Les variations les plus importantes concernent les dépenses du Fonds pour l'emploi (+92 MEUR), les frais de garde d'enfants (+66 MEUR), les rémunérations des agents de l'Etat (+64 MEUR).
- Le projet de budget 2013 comporte une autorisation d'émettre des emprunts nouveaux pour un montant maximum de 4.500 MEUR, réparti comme suit :
 - o 2.000 MEUR serviront à refinancer l'emprunt « grand public » de 2.000 MEUR émis en 2008 dans le contexte de Fortis BGL BNP Paribas qui arrive à échéance en 2013),
 - o 1.500 MEUR seront utilisés pour financer le déficit,
 - o Le solde (1.000 MEUR) devrait servir de réserve en cas de besoin de financement (de dépenses courantes et de dépenses d'investissement).
Au titre des dépenses à financer, on peut citer les opérations concernant la BCL, l'ESM ou encore le FMI.
- La dette de l'administration publique s'élève actuellement à 21,4%. Hors l'opération BGL, elle s'élève à 17%. La dette des administrations communales s'élève à environ 1.000 MEUR. Fin 2013, suite à la mise en place des nouveaux emprunts, la dette s'élèvera à 25% (opération BGL comprise).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Les objectifs définis dans le programme de stabilité, tant au niveau de l'administration publique qu'au niveau de l'administration centrale, ne seront vraisemblablement pas atteints. Toutefois, le déficit d'après le compte prévisionnel sera moins élevé que les prévisions du STATEC et de l'IGF.
- Les mesures de consolidation budgétaire de 535 MEUR arrêtées par le Gouvernement en avril 2012 et décrites dans le programme de stabilité et de croissance pour la période 2012-2015 (PSC) sont complétées par un paquet de mesures prévues par le projet de budget 2013. La majeure partie de ce 2^e paquet de mesures de 215 MEUR concerne le programme d'investissements (cf. tableau P.8 de l'annexe).
- Par rapport aux prévisions 2012, les dépenses progressent de +1,8%, et les recettes de +4,9% (cf. tableau P. 2 de l'annexe). Cette présentation est conforme à la communication et l'analyse européennes. La progression des recettes et des dépenses par rapport au budget est détaillée à la page 4 de l'annexe.
- L'introduction de l'impôt minimal sur les entreprises prévue par le PSC devrait générer 50 MEUR de recettes qui sont comptabilisées dans l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). En dépit de l'introduction de cet impôt, le projet 2013 table sur une baisse des recettes liées à l'IRC (-40 MEUR).
- Les subventions versées aux communes devraient à l'avenir être distribuées en fonction de la situation financière de celles-ci, en alignant les modes de calcul aux principes en vigueur au Ministère de l'Intérieur. Il est précisé que cette mesure n'aura pas d'impact sur le budget 2013, dans la mesure où elle concerne uniquement les nouveaux projets. De plus, ces mesures feront l'objet d'un dialogue entre les communes et les ministres compétents en concertation avec le Conseil supérieur des finances communales.
- Le solde 2012 s'est détérioré de quelque 500 MEUR par rapport au budget (cf. tableau P. 4). Cette détérioration s'explique, d'une part, par un niveau moins élevé de recettes (-275 MEUR). La différence entre les principales recettes d'après les prévisions 2012 et d'après le budget 2012 est détaillée dans les tableaux figurant à la page 5 de l'annexe et se chiffre à -220 MEUR. D'autre part, les dépenses (+220 MEUR) ont été impactées par quelques mesures exceptionnelles, parmi lesquelles on peut citer la forte progression des dépenses en matière de prestations sociales (+76 MEUR) causée par la hausse du chômage. Il est précisé qu'aucun dérapage n'a pu être constaté du côté des dépenses. La hausse de l'impôt de solidarité ne couvre pas les dépenses du fonds pour l'emploi qui ont progressé de 50 MEUR en 2012.
- Le règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 a opéré une première hausse de la participation financière des parents au système des chèques service. Le projet de budget 2013 prévoit une 2^e hausse en abolissant les trois premières heures gratuites pour les parents disposant d'un revenu supérieur à 3,5 fois le salaire minimum (6.462 EUR). Cette mesure devrait permettre d'augmenter les recettes de 3,5 MEUR.
- La hausse du prix concernant les transports publics est sensée générer des recettes supplémentaires de 6 millions d'euros. Cette hausse ne sera pas linéaire mais sera calculée en fonction du type d'abonnement.
- Les membres de la Commission souhaitent recevoir de la part du Ministère des Finances :

- un tableau détaillant les différentes mesures de consolidation budgétaire (l'ensemble composé du « 1^{er} paquet » de 535 MEUR et du « 2^e paquet » de 215 MEUR) ;
- les copies de la notification de déficit du 1^{er} octobre 2012 ;
- des explications sur le niveau substantiel du déficit prévisionnel en 2012 ;
- les chiffres du solde structurel ;
- une estimation de l'impact de la non-adaptation des barèmes de l'impôt.

Les membres de la Commission conviennent de discuter les questions très spécifiques et techniques avec les ministres compétents.

Echange de vues avec les représentants du Trésor

Le Directeur du Trésor distribue à tous les membres présents un document de deux pages, en leur demandant de respecter la plus stricte confidentialité en la matière.

Le bilan financier de l'Etat (au 31/08/2012)

Il s'agit de la situation patrimoniale de l'Etat qui est un concept de stock, par opposition à la situation budgétaire qui est un concept de flux.

L'actif

L'actif s'élève à 6.101 MEUR et se décompose de la façon suivante :

- actif circulant :
 - 1.140 MEUR au titre d'actif circulant liquide (disponible pour la gestion de la trésorerie journalière, en partie placés en dépôts bancaires et en partie investis dans des portefeuilles obligataires). Le tableau fait état d'une variation de -400 MEUR entre le 31/12/2011 et le 31/08/2012. Il convient toutefois d'ajouter 1.000 MEUR à cette variation, ce dernier montant correspondant à l'emprunt contracté en mars 2012, ce qui porte la différence à -1.400 MEUR.
 - 1.024 MEUR qualifiés d'actif circulant non liquide (non-disponible pour la gestion de la trésorerie journalière) comprenant notamment un dépôt spécifique de 140 MEUR auprès de la BCL constitué lors de la création de la BCL, et un dépôt de 232 MEUR en contrepartie de la circulation monétaire et le prêt bilatéral à la Grèce d'un montant de 139,9 MEUR. L'actif circulant non-liquide est resté relativement stable depuis le 31/12/2011 et n'affiche qu'une variation de 11 MEUR.

Le montant total des dépôts effectués auprès de la BCL s'élève actuellement à environ 500 MEUR. Ces dépôts constituaient une sorte de corollaire à la faible capitalisation de la BCL. Or, suite à sa recapitalisation, qui fera prochainement l'objet d'un projet de loi, ces dépôts seront rapatriés.

- actif immobilisé : 3.836 MEUR

Ce montant comprend :

- des participations de l'Etat dans

- des sociétés cotées en bourse (Arcelor Mittal, SES Global, BNP Paribas et SEO) : 1.591 MEUR (valeur de marché). La variation de 36 MEUR s'explique par la fluctuation du cours de bourse.
 - des sociétés non cotées (à titre d'exemple : BGL, Luxair, Luxgaz, Luxconnect, Luxtrust, Cargolux...) : 415,9 MEUR (valeur nominale). La variation d'environ 25 MEUR depuis le 31/12/2012 s'explique essentiellement par les augmentations de capital de Luxtrust et de Luxconnect.
 - des établissements publics : 1.757 MEUR (à titre d'exemple : BCL, CSSF...),
 - des institutions financières internationales : 166 MEUR (à titre d'exemple : FMI, BEI, BIRD).
- des crédits octroyés par l'Etat : 5,2 MEUR.

La liste exhaustive des participations de l'Etat est publiée sur le site de la Trésorerie de l'Etat (<http://www.te.public.lu/participations/index.html>).

Entre le 31 décembre 2011 et le 31 août 2012, l'actif a baissé de -279 MEUR, soit -1.279 MEUR en ajoutant l'emprunt de 1.000 MEUR contracté au mois de mars 2012.

Le passif

Le passif financier comprend essentiellement les fonds propres de l'Etat et les fonds de tiers/la dette publique.

- Titres de dette émis par l'Etat : le montant total de 6.288,8 MEUR comprend les trois catégories suivantes :
 - o Emprunts obligataires
 - l'emprunt « grand public » de 2.000 MEUR émis en 2008 dans le contexte de Fortis BGL BNP Paribas (taux : 3,75%, échéance : 4 décembre 2013) ;
 - l'emprunt « investisseurs institutionnels » de 2.000 MEUR contracté en mai 2010 (taux : 3,375%, échéance : 18 mai 2020) ;
 - l'emprunt « investisseurs institutionnels » de 1.000 MEUR contracté en mars 2012 (taux : 2,25%, échéance 2022) ;
 - o sept autres prêts bancaires pour un encours total de 1.232 MEUR et des échéances entre 2017 et 2022 ;
 - o des bons du Trésor pour un montant de 56 MEUR.

Au sujet des bons du Trésor, il est précisé qu'il en existe deux types :

- Soit l'Etat s'engage à verser des tranches, par exemple d'une augmentation de capital, selon un échéancier prédéfini. Le montant de 56 MEUR concerne exclusivement ce premier type de bons du Trésor.
- Soit il n'existe pas d'échéancier. C'est le cas de figure d'un bon du Trésor correspondant à la partie non libérée du capital souscrit et qui, en principe, ne donne pas lieu à un tirage. Ce type de bons du trésor concerne seulement deux opérations en relation avec le FMI : l'augmentation des quotes-parts et les « new arrangements to borrow » (représentant un montant total d'environ 1.500 MEUR).

Dette de l'administration publique selon CE 3605/93 (SEC95)

La dette de l'administration publique selon SEC95 s'élève à 9.366 MEUR (soit 21,4% du PIB)¹.

¹ Source : Statec/IGF, Notification « Maastricht » du 1^{er} octobre 2012

Il convient de préciser que la dette de la trésorerie (présentation nationale) se distingue de la dette publique (présentation SEC95) notamment sur les points suivants :

- la dette SEC95 comprend l'administration publique intégrale, c'est-à-dire l'administration centrale, les communes et la sécurité sociale (étant entendu que la dette de la sécurité sociale est en principe inexistante) ;
- la dette SEC95 comprend, à côté des organes de l'Etat, la dette de certains établissements publics à comptabilité distincte. Ces organismes sont listés dans le volume III du projet de budget.

Sur les 9.366 MEUR, 8.273 MEUR ont trait à l'administration centrale et 1.093 MEUR aux administrations centrales. La différence d'environ 2.000 MEUR avec le montant des titres de dette émis par l'Etat s'explique par l'existence de certaines dettes d'établissements publics (à titre d'exemple : Fonds Belval, CSSF, Fonds de rénovation de la Vieille Ville) qui sont consolidées dans la dette de l'administration centrale et des projets financés par le bais du Fonds spécial de la loi de garantie. De plus, la dette (SEC95) comprend la part du Luxembourg (0,25%) dans les prêts accordés par l'EFSF (Portugal, Irlande et Grèce).

Le détail de ces opérations ainsi que la notification de déficit du 1^{er} octobre 2012 seront communiqués aux membres de la Commission.

Garanties de l'Etat

Il est précisé que les garanties de l'Etat accordées en vertu de dispositions législatives (pour un encours total de 2.000 MEUR) ne sont pas renseignées dans les tableaux. Il s'agit, à titre d'exemple, des garanties accordées dans le cadre du refinancement DEXIA ou encore des garanties accordées à certains établissements publics.

La liste des garanties financières de l'Etat est publiée sur le site de la Trésorerie de l'Etat (http://www.te.public.lu/garanties_financieres/index.html).

*

En ce qui concerne l'autorisation d'émettre des emprunts nouveaux pour un montant maximum de 4.500 MEUR (cf. ci-dessus) le montant de 1.000 MEUR devrait servir de marge de sécurité pour faire face à un certain nombre de dépenses. Le niveau actuel des liquidités couvrira vraisemblablement les besoins jusqu'en février-mars 2013, en sachant que le niveau « minimal » des liquidités se situe à 500 MEUR. Au titre des dépenses à financer, on peut citer les opérations concernant la BCL, l'ESM ou encore le FMI.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Le cours de l'action BNP Paribas se situe actuellement aux alentours des 38 EUR. En revanche, l'action BGL n'étant pas cotée en bourse, elle est comptabilisée à sa valeur nominale. Une cession de ces actions se fera par une transaction de gré à gré.
- Les modalités (emprunt grand public ou investisseurs) du nouvel emprunt n'ont pas été arrêtées à ce jour. L'emprunt « grand public » n'est pas forcément la solution la plus avantageuse pour l'Etat d'un point de vue financier. De plus, le montant de 2.000 EUR est relativement élevé. Enfin, les échéances des derniers emprunts sont de 10 ans, une durée jugée longue pour le grand public, d'autant plus que le niveau des taux d'intérêt est faible.

- Sur les deux derniers emprunts émis par l'Etat, un tiers a été souscrit par des entités nationales et deux tiers par des investisseurs étrangers.
- Les membres de la Commission expriment le souhait d'être informés sur l'émission de l'emprunt le moment venu.

2. 6445 **Projet de loi**

- **autorisant le Gouvernement à participer à la révision générale des quotes-parts des pays membres du Fonds monétaire international approuvée par la résolution N° 66-2 du conseil des gouverneurs en date du 15 décembre 2010**
- **approuvant l'amendement des Statuts du Fonds monétaire international décidé par le conseil des gouverneurs aux termes de sa résolution N° 66-2 en date du 15 décembre 2010**

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le rapporteur du projet de loi, Monsieur Michel Wolter, présente les grandes lignes du projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 1^{er} octobre 2012. Un exemplaire papier est distribué à chaque membre présent.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents moins une abstention (ADR).

Les membres de la Commission proposent à la Conférence des Présidents de retenir la date du 9 octobre 2012 pour les discussions en séance publique.

Luxembourg, le 3 octobre 2012

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter

Annexe : « Projet de budget 2013 » : tableaux distribués lors du dépôt du projet de budget

20
13



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013
Solde 2013 de l'Administration publique

- En % du PIB	2013
- Administration publique.	-1,5%
- Administration centrale.	-2,8%
- Administrations locales.	0,0%
- Sécurité sociale.	1,3%

- En millions	2013
- Administration publique.	-684,5
- Administration centrale.	-1 292,9
- Administrations locales.	11,2
- Sécurité sociale.	597,2

0

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013

Recettes et Dépenses de l'Administration centrale

	2011 Compte	2012 Prévisions	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 975,3	14 222,1	+246,8	+1,8%
Recettes totales.	11 735,7	12 327,2	12 929,2	+602,0	+4,9%
Besoin de financement. ...	-997,2	-1 648,1	-1 292,9	+355,2	-

Note:- Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

- * Variation des prévisions de 2013 par rapport aux prévisions de 2012.

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013 Evolution des Finances publiques

En % du PIB	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique	-1,2%	0,0%	1,3%	3,7%	3,0%	-0,8%	-0,8%	-0,3%	-2,0%	-1,5%
Administration centrale	-2,6%	-1,2%	-0,6%	0,9%	-0,2%	-2,6%	-2,5%	-2,3%	-3,8%	-2,8%
Administrations locales	-0,1%	-0,3%	0,2%	0,4%	0,4%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Sécurité sociale	1,5%	1,5%	1,8%	2,4%	2,7%	1,9%	1,6%	1,9%	1,7%	1,3%

Note: * Compte prévisionnel.

En millions	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Administration publique	-332,8	6,0	453,9	1 382,2	1 182,6	-307,2	-331,4	-140,4	-865,9	-684,5
Administration centrale	-713,9	-359,7	-219,1	355,9	-68,9	-989,0	-1 015,1	-997,2	-1 648,1	-1 292,9
Administrations locales	-24,8	-88,2	71,3	138,7	169,8	-49,0	56,5	31,0	23,2	11,2
Sécurité sociale	405,9	453,9	601,7	887,6	1 081,8	730,9	627,2	825,9	759,0	597,2

Note: * Compte prévisionnel.

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Solde de l'administration centrale (selon le SEC95)

1) Evolution par rapport au budget voté

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 739,5	14 222,1	+482,6	+3,5%
1. Consommation Intermédiaire.	929,1	1 002,2	1 049,3	+47,1	+4,7%
2. Formation de capital.	953,8	1 048,9	976,5	-72,4	-6,9%
3. Rémunération des salariés.	2 571,7	2 736,3	2 860,9	+124,7	+4,6%
4. Subventions.	621,0	698,5	755,9	+57,4	+8,2%
5. Revenus de la propriété.	202,3	225,8	218,1	-7,6	-3,4%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1 082,2	1 132,5	1 242,6	+110,1	+9,7%
7. Prestations sociales en nature.	55,1	52,3	46,7	-5,5	-10,6%
8. Autres transferts courants.	5 682,4	6 025,2	6 312,5	+287,3	+4,8%
9. Transferts en capital.	625,2	808,5	761,9	-46,6	-5,8%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	10,1	9,4	-2,3	-11,7	-124,6%
Recettes totales.	11 735,7	12 596,3	12 929,2	+332,9	+2,6%
11. Impôts sur la production.	5 006,2	5 477,0	5 650,1	+173,2	+3,2%
12. Impôts courants sur le revenu.	5 287,9	5 735,3	5 816,1	+80,7	+1,4%
13. Autres recettes.	1 441,6	1 384,0	1 463,0	+79,0	+5,7%
Besoin de financement.	-997,2	-1 143,2	-1 292,9	-149,6	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

-* Variation par rapport au budget de 2012 des prévisions de 2013.

2) Evolution par rapport au résultat prévisionnel de 2012

	2011 Compte	2012 Prévisions	2013 Prévisions	Variation*	
				en mio.	en %
Dépenses totales.	12 732,9	13 975,3	14 222,1	+246,8	+1,8%
1. Consommation Intermédiaire.	929,1	1 057,2	1 049,3	-7,9	-0,8%
2. Formation de capital.	953,8	1 074,9	976,5	-98,4	-9,2%
3. Rémunération des salariés.	2 571,7	2 746,3	2 860,9	+114,6	+4,2%
4. Subventions.	621,0	726,3	755,9	+29,5	+4,1%
5. Revenus de la propriété.	202,3	234,1	218,1	-16,0	-6,8%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	1 082,2	1 208,5	1 242,6	+34,1	+2,8%
7. Prestations sociales en nature.	55,1	58,3	46,7	-11,6	-19,8%
8. Autres transferts courants.	5 682,4	6 085,0	6 312,5	+227,5	+3,7%
9. Transferts en capital.	625,2	807,8	761,9	-45,9	-5,7%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	10,1	-23,3	-2,3	+21,0	-90,1%
Recettes totales.	11 735,7	12 327,2	12 929,2	+602,0	+4,9%
11. Impôts sur la production.	5 006,2	5 432,7	5 650,1	+217,4	+4,0%
12. Impôts courants sur le revenu.	5 287,9	5 511,8	5 816,1	+304,3	+5,5%
13. Autres recettes.	1 441,6	1 382,7	1 463,0	+80,3	+5,8%
Besoin de financement.	-997,2	-1 648,1	-1 292,9	+355,2	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

-* Variation par rapport aux prévisions de 2012 des prévisions de 2013.

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013 Evolution des principales recettes de l'Etat (selon la loi sur la comptabilité de l'Etat)

	Compte 2011	Prévisions 2012	Projet 2013	Variation en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1 573,8	1 550,0	1 510,0	-3%
Impôt sur les traitements et salaires	2 314,2	2 400,0	2 595,0	+8%
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	2 233,4	2 453,2	2 624,7	+7%
Taxe d'abonnement sur les titres de société	617,9	606,0	600,0	-1%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

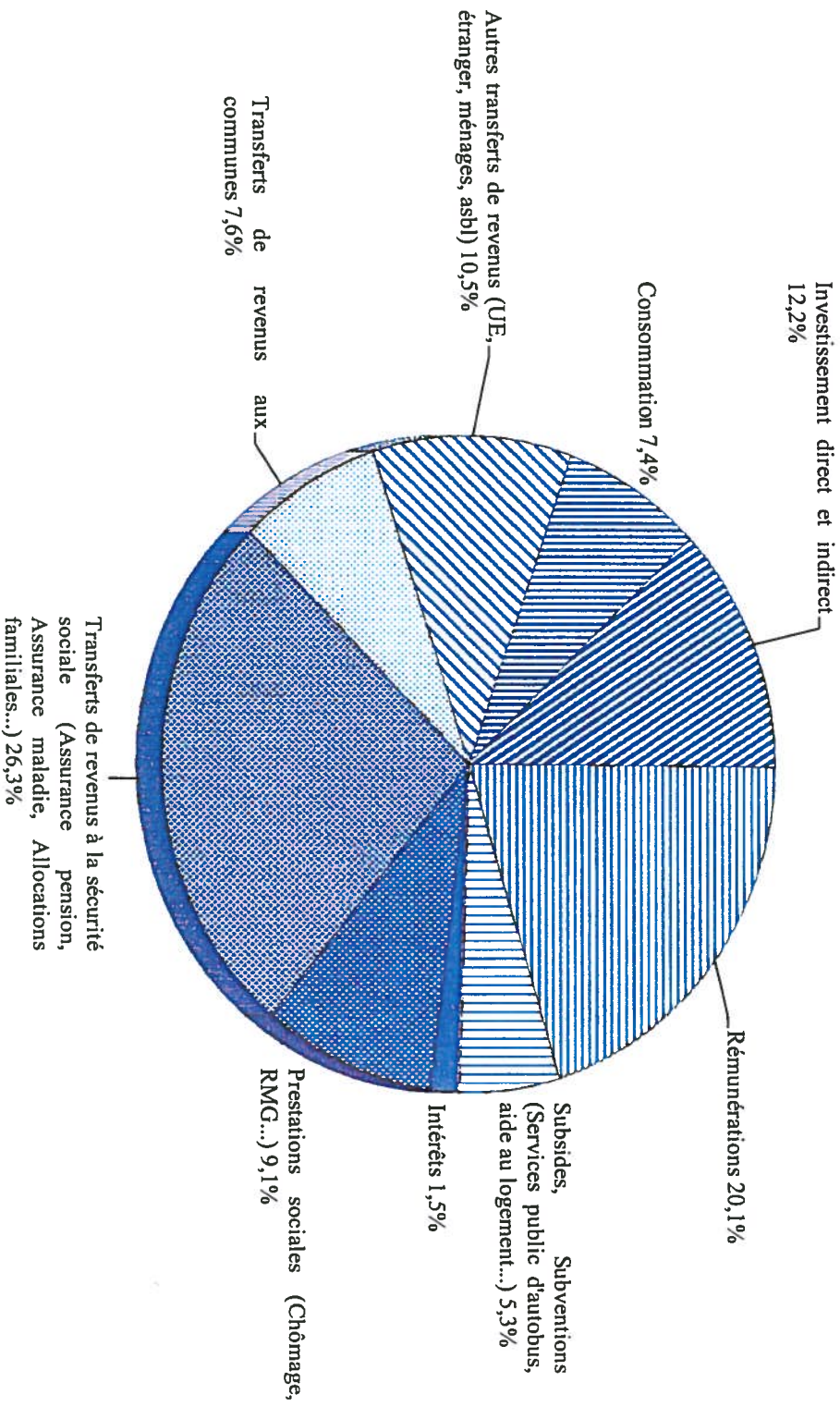
	Compte 2011	Budget 2012	Projet 2013	Variation en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1 573,8	1 550,0	1 510,0	-3%
Impôt sur les traitements et salaires	2 314,2	- 2 650,0	2 595,0	-2%
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	2 233,4	2 400,7	2 624,7	+9%
Taxe d'abonnement sur les titres de société	617,9	- 630,0	600,0	-5%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.



Administration centrale

Répartition des dépenses de l'administration centrale suivant leur nature économique (2013)



2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013

Dépenses d'investissement de l'administration centrale (en millions) (directs et indirects)

(en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Investissements directs	824	761	753	753	750	1 019	954	1 075	976
variation.	-	-7,6%	-1,1%	0,0%	-0,5%	35,9%	-6,4%	12,7%	-9,2%
Investissements indirects	573	528	578	567	667	674	625	808	762
variation.	-	-7,9%	9,3%	-1,8%	17,7%	1,0%	-7,2%	29,2%	-5,7%
Dépenses d'investissement en valeur.	1 398	1 290	1 331	1 320	1 417	1 693	1 579	1 883	1 738
en % du PIB.	4,6%	3,8%	3,5%	3,3%	3,7%	4,2%	3,7%	4,3%	3,8%
variation.									-7,7%

Note: *Prévisions 2012

(7)

20
13



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Investissements de l'Administration centrale

	2011	2012	2013
Formation de capital (Investissements directs)			
- pluriannuel 2011-2015*.....	1 075	1 049	1 116
- nouveau programme.....	954	1 075	976
- différence.....	-122	+26	-140
Transferts en capital à payer (Investissements indirects)			
- pluriannuel 2011-2015*.....	745	809	879
- nouveau programme.....	625	808	762
- différence.....	-120	-1	-117
Total			
- pluriannuel 2011-2015*.....	1 821	1 857	1 996
- nouveau programme.....	1 579	1 883	1 738
- différence.....	-242	+25	-257

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

*Octobre 2012

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Projet de budget 2013 (selon la loi sur la comptabilité de l'Etat)

- Tendances globales

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet	Variations	
				en millions	en %
Budget courant					
Recettes	10 266,4	10 632,5	10 964,5	+332,0	+3,1%
Dépenses	9 493,1	10 175,1	10 767,6	+592,5	+5,8%
Excédents	+773,3	+457,4	+196,9	-	-
Budget en capital					
Recettes	100,9	59,8	57,4	-2,5	-4,1%
Dépenses	1 235,4	913,1	974,9	+61,8	+6,8%
Excédents	-1 134,5	-853,2	-917,5	-	-
Budget total					
Recettes	10 367,3	10 692,4	11 021,9	+329,5	+3,1%
Dépenses	10 728,6	11 088,2	11 742,5	+654,3	+5,9%
Excédents	-361,2	-395,8	-720,6	-	-

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros et ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts.